



**PAS DE RECONNAISSANCE « CATASTROPHE NATURELLE »
POUR LES VICTIMES A LA FERTE ALAIS...**

SINISTRE SUITE A LA CANICULE DE 2018 :

Dès l'apparition de fissures sur vos murs, contactez votre assurance.

L'état de catastrophe naturelle a été déclaré au JO le 16 juillet 2019, pour la canicule de 2018.

Les 64 communes de l'Essonne reconnues en catastrophe naturelle n'auront aucun problème à être indemnisées.

La ville de Ferté Alais n'en fait pas partie !

Pour les autres communes, les victimes disposaient de dix jours ouvrés pour effectuer la déclaration auprès de leurs assurances habitation.



Félicitations à tous les Parents d'élèves élus le 11 octobre 2019. Nous sommes fiers de participer, partager et tisser ce lien de confiance avec tous les parents bénévoles pour notre jeunesse.

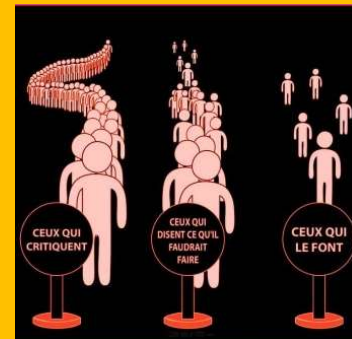
Stop à l'isolement de notre ville

- Pas d'opération Ville propre – Essonne Propre ;
- Pas de manifestation mutualisée avec nos villes amies voisines (feu d'artifice, salon, rencontres, théâtre...) ;
- Peu d'annonces de nos évènements sur l'agenda du PNR ;
- Etc... Et malheureusement la liste est longue.

Avec notre équipe, nous nous engagerons et participerons aux évènements de notre Communauté de Communes, du PNR et du Département.

Tous les Fertois y auront accès sur leur territoire, et dans leur ville.

DIRE & FAIRE
Pour
LA FERTE ALAIS
Rejoignez notre
équipe



Pour recevoir notre
Lettre

Contactez-nous :

pourlafertealais@gmail.com



Notre Chaîne TV
sur YouTube



POUR LA FERTE ALAIS
ASSOCIATION DE LOI 1901
POUR LA DEFENSE ET LA
PROTECTION DES INTERETS
FERTOIS

Responsable de la publication
Katia MERLEN

Dépôt légal à Parution
ISSN 2557-9525
Le Bulletin Pour La Ferté Alais
imprimerie Online printers
Ne pas jeter sur la voie publique
Financé non pas avec l'argent
public, mais ...avec nos deniers
personnels...